



Rapport d'observation



Article 55 – OSC, une Organisation non gouvernementale de droit camerounais œuvrant pour la promotion et le respect des droits humains au Cameroun et basée à Douala, vient de publier son Rapport d'observation pour l'année 2009-2010. Un tableau sombre. Il

s'agit en réalité d'un rapport sur le respect des droits économiques, sociaux, culturels et...environnementaux au Cameroun pour cette période et leurs conséquences sur les années à venir. Au fil des 45 pages, le document présente le contraste qu'il existe entre les textes juridiques existants et leur application par les autorités camerounaises. Pour les rédacteurs du rapport, le Cameroun est signataire de plusieurs traités et conventions qui ne sont malheureusement pas mis en application. Ce contraste a pour corollaires, le piétinement

des droits humains, la gestion hasardeuse de la chose publique, les détournements des fonds et la paupérisation des masses. En parcourant ce rapport, on apprend, sans forcément être étonné, que la corruption a investi toutes les sphères de la vie publique au pays de la « *Rigueur et de la Moralisation* ».

Après enquêtes,

Article 55

dit avoir constaté que presque tous les déplacements des ministres, autorités diverses sont payés selon une

« **Mercuriale non écrite** »

mais respecter à la lettre.

« *Tout le monde sait à Douala, par exemple qu'il existe une mercuriale non écrite pour obtenir qu'une autorité publique « honore de sa présence » une cérémonie qui n'est pas organisée par son ministre de tutelle ou par le Rdpc. Ici, on ne parle pas de « glisser quelque chose dans la main » mais de « donner le carburant pour le déplacement ... »*

Il s'agit d'un minimum de 50 000 FCfa pour le S/Préfet, 150 000 FCfa pour le Préfet, 250 000 francs Cfa et au-dessus pour le Gouverneur. Pour inviter le ministre du Travail à une cérémonie de

« *Remise de médailles du Travail* »

dans une entreprise, il faut budgétiser son déplacement au-dessus du million de francs Cfa. Par contre, ce qui est suprenant c'est que même dans cette jungle la hiérarchie est respectée.

C'est ainsi que les chefs de service administratifs déconcentrés (délégués régionaux ou départementaux) sont d'une modestie égale à leur rang, car on peut les déplacer avec seulement 15 000 FCfa, 25 000 FCfa à 50 000 FCfa. C'est ce que cette Ong appelle

« *corruption du sommet* »

.. Cette

« *macro-corruption* »

est aussi perceptible dans les marchés publics caractérisés par les dessous de table parfois faramineux.

Il existe aussi une autre forme, tout aussi dangereuse. C'est la « *corruption de base* ». Celle-ci se manifeste de la sorte:

Pour acheter un timbre fiscal de 1000 FCfa dans un guichet du ministère des Finances (Douane, enregistrement, Trésor etc.) ou dans un Commissariat de police, il faut glisser entre 200 et 1000 FCfa dans la main du guichetier, ou y passer toute la journée. Pour légaliser une signature (opération dont la gratuité est fixée par la loi) il faut glisser 1000, 2000, ou 3000 francs Cfa selon le Commissariat ou la sous-préfecture.

Par rapport aux droits civiques et politiques, l'Ong croit savoir que quatre grands maux entraînent pour les citoyens camerounais, et de façon constante depuis plusieurs années, une perte quasi-totale de leurs droits civils et politiques d'abord, mais surtout économiques, sociaux et culturels. Ce sont :

- la confiscation du processus démocratique par le gouvernement du Rdpc;
- la corruption généralisée (mais particulièrement ancrée dans le système politique et les structures technocratiques de l'Etat) corruption qui obère le progrès du pays, et entraîne au quotidien de graves souffrances pour les citoyens ;
- les détournements des fonds publics qui découlent de la grande corruption, ou que celle-ci accompagne pour garantir l'impunité de la prévarication, et dont la conséquence est le tarissement des ressources financières affectées par l'Etat à l'offre des services publics.
- l'usage permanent de la torture. Référence est explicitement faite aux méthodes cavalières avec lesquelles policiers et gendarmes traitent les citoyens dans les milieux « spécialisés » pour les extorquer des paroles qu'ils consignent sur procès verbal pour les en accabler le moment venu.

Pour démontrer que le Cameroun a une justice aux ordres, ce rapport revient sur les condamnations parfois sans procès des citoyens qui ont eu le tort de vouloir mettre leur liberté d'expression en pratique. C'est le cas de Lapiro de Mbanga, Paul Eric Kingué. Sans oublier la mort en détention du journaliste Bibi Ngota après un passage à la dangereuse Direction générale de la Recherche extérieure.

Pour Jean Baptiste Sipa et son équipe, l'Etat camerounais cesse d'être un Etat de droit dès lors qu'à ce déficit immense de protection des droits économiques, sociaux et culturels de ses populations, vient s'ajouter au verrouillage du processus démocratique induit de la volonté du parti gouvernant de s'éterniser au pouvoir, en violation du droit du peuple à l'alternance de gouvernance. {comments on}

Yvan Eyang

Extraits

L'opération épervier est officiellement lancée pour lutter contre la corruption

Droits de l'homme: Article 55 accable le Cameroun

Écrit par Ecrit par Yvan Eyango

Mercredi, 13 Octobre 2010 18:09 - Mis à jour Mercredi, 13 Octobre 2010 20:17

